

Même en temps de crise vos droits doivent être respectés !

Face à une situation sanitaire inédite due à la propagation du coronavirus, l'endurance des soignant.e.s est mise à rude épreuve.

Depuis des mois en situation de sous-effectifs, ils et elles démontrent pourtant encore une fois leur solidarité entre collègues et leur dévouement envers la population genevoise.

Répartition du travail – paradoxes

Le personnel soignant des soins intensifs doit faire face à une surcharge de travail en cette période de pandémie. Il travaille 13 ou 14 heures par jour, sans compter, pour le personnel frontalier, le temps perdu pour passer la frontière. Cela fait des journées très chargées et le risque d'épuisement professionnel guette.

En même temps les personnels soignants des blocs opératoires, de chirurgie, de pédiatrie et des services ambulatoires sont moins chargés. Alors qu'ils pourraient soutenir leurs collègues des soins intensifs, certains sont renvoyés à la maison, se voyant ainsi imposer des jours de congé qu'ils ne veulent pas prendre. Des décomptes d'heures peuvent alors même devenir négatifs.

Ces soignant.e.s sont pourtant disposé.e.s à soutenir leurs collègues des soins intensifs ou des unités où séjournent les patients contaminés par le Covid 19. Pourquoi ne pas valoriser ce temps en les formant et en les préparant à appuyer leurs collègues plutôt qu'en les renvoyant à domicile ? La situation de soignant.e.s empêché.e.s de travailler est un non-sens.

Par ailleurs, des chirurgiens des HUG vont opérer dans les cliniques privées au lieu de le faire aux HUG, alors qu'il y a le personnel des blocs opératoires à disposition.

Est-ce le prélude de la privatisation des blocs opératoires ambulatoires ?

« Travail sur appel »

En chirurgie, des cadres imposent au personnel soignant des jours de congé qu'ils soustraient aux heures supplémentaires. Pire : le personnel peut se retrouver avec un solde pouvant aller jusqu'à 20 heures en négatif.

En pédiatrie, des cadres téléphonent aux infirmières le matin pour leur demander de ne pas venir travailler l'après-midi.

A la division privée, une infirmière a été priée de venir travailler juste 2 heures avant de repartir à la maison.

Aux blocs opératoires, les cadres imposent des jours de congé mais demandent au personnel soignant de rester à disposition. Les heures prises en congé sont décomptées et les soldes d'heures deviennent négatifs.

Vos droits

Même en temps de crise vos droits doivent être respectés.

Les jours de congé ne peuvent pas vous être imposés, ils doivent se prendre « d'entente » entre vous et la hiérarchie.

Vous avez le droit de refuser que la hiérarchie vous impose des congés pour récupérer vos heures supplémentaires ou des congés qui mettent vos compteurs en négatif.

Ne vous laissez pas bernier par le discours de la solidarité : **vous êtes solidaires** et vous n'avez pas attendu la pandémie pour cela, mais vous avez aussi des droits !

Nouveaux codes d'absence créés

De nouveaux codes d'absence ont été créés sans la moindre concertation avec les syndicats.

Le code 72, « absence liée à épidémie », ne respecte pas le secret médical. A quand le code « absence liée à un cancer » ?

Le code 73, « absence fermeture école » a changé depuis son introduction. Désormais, si un couple travaille aux HUG, il doit se partager les 5 jours donnés.

Le code 74, « repos alloué par l'employeur » (personnes vulnérables y.c. femmes enceintes) a aussi changé depuis son introduction. Au début il n'y avait aucune condition. Or, nous apprenons que les collègues ayant un solde d'heures supplémentaires se verront d'abord diminuer ces heures avant que le code 74 ne soit activé ! Cela crée une inégalité de traitement crasse entre les collègues qui ont des heures à récupérer et ceux qui n'en ont pas. Les premiers qui ont donné de leur temps pour leur service perdront toutes les heures supplémentaires tandis que ceux qui n'en avaient pas dans leur compteur ne perdront rien ! Belle iniquité de traitement !

Le SSP exige la suppression du code 72 car il viole le secret médical et le maintien de l'interprétation initiale des codes 73 et 74.

Des soignant.e.s empêché.e.s de travailler

Les ressources humaines empêchent 2 infirmiers et une aide-soignante de revenir travailler bien que leur médecin leur ait fait un certificat de reprise. Idem pour deux aides-soignantes qui ont proposé leurs services aux HUG.

Pour quels motifs les HUG refusent-ils que 5 soignant.e.s. viennent travailler et soutenir les collègues en pleine période de pandémie ?

Chaîne de distribution des repas à domicile : distance de sécurité non-respectée, personnel en danger

Contrairement à ce que prétendent les HUG, les distances de sécurité recommandées en ces temps de pandémie entre les collaborateurs/trices qui travaillent dans le local où se trouve la chaîne de distribution réservée aux repas pour la livraison à domicile (imad) ne sont pas respectées. La santé des travailleurs/euses est ainsi mise en danger, ce qui n'est pas acceptable !

Les comptes 2019 de l'État de Genève bouclent avec un boni de 188 millions !

En quatre ans, l'Etat de Genève a engrangé la modique somme de 541 millions malgré un discours perpétuellement alarmiste mais uniquement centré sur son crédo : « *la poursuite de l'effort d'économie et d'efficience* », par ailleurs effectué sur le dos des salarié.e.s des services publics.

Depuis des années le personnel des HUG est sous pression budgétaire. Il faut en finir avec l'austérité pour le secteur de la santé !

Cette crise prouve que le service public et le personnel des HUG sont en première ligne dans la lutte contre la pandémie et qu'à la fin de celle-ci les choses devront changer.

Il faut en finir avec la précarité imposée aux salarié.e.s au profit d'une gestion à flux tendu générant une grande souffrance, une surcharge de travail pour le personnel fixe et une baisse généralisée de la qualité de soins.

La précarité en vigueur aux HUG par l'engagement de plus de 1000 soignant.e.s intérimaires par an et de centaines de collaborateurs/trices en CDD doit cesser.

Nous exigeons que l'Etat donne aux HUG le budget nécessaire pour engager 500 postes supplémentaires de soignants.



#JESOIGNE
JETÉMOIGNE

Appel à témoignages

Dites-nous ce qui se passe sur vos lieux de travail et de soins : libérez votre parole, dévoilez votre quotidien, partagez vos expériences, vos colères, vos détresses. Nous relayerons ensuite vos témoignages sur nos plateformes numériques, tout en garantissant votre anonymat.

Comment nous transmettre votre témoignage ?

Ecrivez-nous cette l'adresse : **jesoignejetemoigne@ssp-vpod.ch**

Votre texte doit être succinct (500 caractères max.). Si vous préférez, vous pouvez nous envoyer un message vocal – concis lui aussi - à cette même adresse.

Quelles informations nous transmettre ?

Indiquez-nous votre fonction, le genre d'établissement au sein duquel vous travailler, toute autre information qui vous paraît pertinente (âge, spécialisation, si vous êtes enceinte ou une personne à risque, en formation, etc.) et votre réalité quotidienne face à cette crise, la prise en charge des malades, vos conditions de travail, des anecdotes, ou toute autre chose qui vous tiendrait à cœur en lien avec le coronavirus.

Tous les détails de la marche à suivre pour les témoignages se trouvent sur notre site internet : **<https://ssp-vpod.ch/jesoignejetemoigne>**

Se syndiquer ? C'est essentiel !

Rejoignez le SSP ! La force d'un syndicat, c'est ses membres.

Plus nous serons nombreuses et nombreux, plus nous serons fort.e.s !

Nous contacter, vous informer :

David Andenmatten groupe SSP-HUG 076 615 50 68

Sabine Furrer secrétaire syndicale s.furrer@sspge.ch

Martin Malinovski terrain 076 576 84 20

Web : <https://geneve.ssp-vpod.ch/secteurs/sante/hug/>

FB : www.facebook.com/ssp.geneve et www.facebook.com/sspsante/

Vous syndiquer : <https://geneve.ssp-vpod.ch/nous-rejoindre/adhesion/>

Genève, le 3 avril 2020